

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 14 mai 2012 - Séance n°3**

L'an deux mil douze, quatorze mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur DUVIVIER Pierre.

Étaient présents : Madame Colette ANCELLE, Monsieur Didier TESTELIN, Madame Chantal ROUSSEL, Monsieur Jean-Paul LEDAN, Monsieur Sylvain PELTIER, Madame Christine POTDEVIN, Madame Christelle MOREL,

Étaient absents : Madame Fabienne BOTTIN, Monsieur Jean-Claude HAUTECOEUR, Monsieur Philippe LEFEBVRE,

Madame Colette ANCELLE a été élue secrétaire de séance.

Date de Convocation: 10/05/12 Date d'affichage : 10/05/12

Nbre de Conseillers : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 8

Après lecture du procès verbal de la réunion du 12 avril 2012, le Conseil Municipal procède à son approbation par vote :

Contre : 1 voix Mme Colette ANCELLE n'approuve pas le PV du 12/04/2012 en raison de l'annulation de la Fête des Pères.

Abstention : 0 voix Pour : 7 voix

Le procès verbal de la réunion du 12 avril 2012 est adopté à la majorité.

I. Modification du temps de travail du poste d'Adjoint Technique

Modification qui excède 10% du nombre de service afférent à l'emploi en question,

Vu la saisine du Comité Technique Paritaire en date du 21 juin 2012,

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'Adjoint Technique Commune et SPAC, en raison de l'entretien hebdomadaire de la Station d'Épuration,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de modifier la durée hebdomadaire du poste de d'Adjoint Technique Commune et SPAC de, en raison de l'entretien hebdomadaire de la Station d'Épuration, et que ce poste est porté à une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:

Article 1^{er} : de supprimer le poste existant au tableau des effectifs et de créer un nouveau poste

Articler 2 : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 12, article 6411.

II. Fleurissement de la Mairie

Monsieur le Maire donne la parole à M. Didier TESTELIN, président de la commission « Fleurissement » qui propose l'achat de jardinières à installer entre chaque pilier le long de la

Mairie. Ces jardinières, au nombre de 7, seront installées avec un système antivol pour un montant d'environ 1 50€ht.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose de procéder au vote de cette proposition :
Contre : 1 voie Mme Colette ANCELLE en raison de la suppression de la Fête des Pères.

Abstention : 0 voie

Pour : 7 voies

Le projet est adopté à la majorité et le Conseil Municipal décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2012 par la Décision Modificative suivante :

Décision Modificative n°1

D Chap 11	Cpte 61522	- 1 245.00€
D	Cpte 023	+ 1 245.00€
R	Cpte 021	+ 1 245.00€
D	Cpte 2158-0149	+ 1245.00€

III. Tarification de location de la Salle Polyvalente et coûts annexes.

Monsieur le Maire propose de revoir la tarification de location de la Salle polyvalente en raison des nombreuses tentatives de réservation de personnes hors commune par l'intermédiaire d'habitant de la commune afin de bénéficier du tarif préférentiel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer à partir de ce jour la nouvelle tarification suivante :

Location Salle Polyvalente et coûts annexes		
1 journée		170€
2 journées		220€
Vin d'honneur		75€
	Couverts	0,91 euros
	KW	0,16 euros
	Arrhes	80 euros
	Cautions	153 euros
	Longueur tables	0,70 euros/m
	Chaises	0,25 €/chaise

Annexes	Tarifs/unité
Verres	0.87€
Couverts	0.26€
Assiettes	2.09€
Grandes assiettes	3.50€
Saladiers	4.22€
Carafes	3.95€
Tasse café/sous coupe	1.19€
Sommelier	3.13€
Pelle à gâteau	6.24€
Plat rond	3.15€

IV. Recensement des Cavités

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un rapport provisoire du recensement des cavités souterraines. Les Conseillers Municipaux sont invités à en prendre connaissance avant d'organiser un rendez-vous avec le bureau d'étude Alize courant juin.

Monsieur le Maire propose d'inviter MMS Hubert PAUMIER, Pierre VARIN, Charles ROSSIGNOL et tous les Conseillers Municipaux.

V. Bureau de Vote du 10 et 17 juin 2012

Scrutin du 10 juin 2012

Horaire	Noms
8h – 10h30	MM DUVIVIER, LEDAN, TESTELIN
10h30 – 13h	Mme ROUSSEL, MM. LEDAN, PELTIER
13h – 15h30	MM. LEFEBVRE, DUVIVIER, PELTIER
15h30 – 18h	Mme ROUSSEL, MM LEFEBVRE, TESTELIN

Scrutin du 17 juin 2012

Horaire	Noms
8h – 10h30	Mmes MOREL, POTDEVIN, M DUVIVIER
10h30 – 13h	Mmes MOREL, POTDEVIN, M. LEDAN
13h – 15h30	Mme ANCELLE, MM PELTIER, LEFEBVRE
15h30 – 18h	Mme ANCELLE, MM DUVIVIER, TESTELIN

VI. Questions diverses

➤ **Devis pour analyse sur la Station d'épuration**

Suite à plusieurs demandes de devis d'analyse de fonctionnement de la Station d'épuration, le Conseil Municipal accepte le devis du Laboratoire Départementale de Rouen d'un montant de 393.40€ht.

➤ **Vente de la parcelle B333.**

Suite à la vente de la parcelle cadastrée B333 au Groupe Bertin Immobilier, le Conseil Municipal accepte l'encaissement d'un chèque d'un montant de 1€.

➤ **Abri bus rue du Prieuré**

Monsieur le Maire informe qu'une demande d'implantation d'un abri bus a été faite au Département courant mai.

L'agent communal, M. Daniel LECOQ sera sollicité pour fabriquer cet abri bus en bois.

➤ **Remboursement d'arrhes de location**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'effectuer le remboursement de 80€ des arrhes versées par M. Philippe TESTELIN pour la réservation de la Salle Polyvalente.

➤ **Aménagement Réseau Pluvial – Rue des Anémones**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les dépenses de ce programme par la Décision Modificative suivante :

Décision Modificative n°2

D Cpte 61522	- 626,00€
D 023	+ 626,00€
R 021	+ 626,00€
D Cpte 281538-147	+ 626,00€

➤ **Subvention Etude de Faisabilité de la Station d'épuration**

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'augmenter les dépenses de ce programme par la Décision Modificative suivante :

Décision Modificative SPAC n°1

R 1391-0011	+ 6000,00€
-------------	------------

➤ **Organisation du poste de M. Daniel LECOQ**

M. Daniel LECOQ propose que ses heures de travail soient réparties de la manière suivante :

lundi : 8h-12h	13h-17h
mardi : 8h-12h	13h-17h
mercredi : 8h-12h	
jeudi : 8h-12h	13h-17h
vendredi : 8h-12h	13h-16h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.